

Diplôme d'Etat d'Educateur Spécialisé en alternance (DEES)

Présentation

La formation DEES-alternance (ex formation "Passerelle") prépare au Diplôme d'État d'Éducateur.trice Spécialisé.e (DEES) grâce à une formation en alternance par le biais de contrats d'apprentissage ou de professionnalisation mais également pour les personnes en cours d'emploi dans le secteur médico-social.

L'objectif de la formation est de former des professionnels en les préparant au Diplôme d'État d'Éducateur.trice Spécialisé.e en 3 ans et en alternance (2 jours par semaine à l'IUT).

L'éducateur.trice spécialisé.e, dans le cadre des politiques partenariales de prévention, de protection et d'insertion, aide au développement de la personnalité et à l'épanouissement de la personne ainsi qu'à la mise en œuvre de pratiques d'action collective en direction des groupes et des territoires.

Son intervention, dans le cadre d'équipes pluri-professionnelles, s'effectue conformément au projet institutionnel répondant à une commande sociale éducative exprimée par différents donneurs d'ordre et financeurs, en fonction des champs de compétences qui sont les leurs dans un contexte institutionnel ou un territoire.

Sous l'autorité hiérarchique du chef de service éducatif, il élabore des actions éducatives individuelles et/ou collectives par la construction du projet personnalisé. Il est donc le garant de la cohérence éducative de l'accompagnement proposé. Ainsi, l'éducateur.trice spécialisé.e est impliqué dans une relation socio-éducative de proximité inscrite dans une temporalité. Il aide et accompagne des personnes, des groupes ou des familles en difficulté dans le développement de leurs capacités de socialisation, d'autonomie, d'intégration et d'insertion.

Le DEES atteste des compétences professionnelles pour exercer les fonctions et les activités telles que définies à l'annexe I «référentiel professionnel» de l'arrêté du 22 août 2018. L'organisation et le contenu de la formation sont conformes aux exigences du nouvel Arrêté du 10 mars 2020 définissant les blocs de compétences de certains diplômes du travail social et portant modification des arrêtés du 22 août 2018.

Le DEES est désormais reconnu de niveau II (bac+3), confère le grade de licence et s'obtient par validation de 180 ECTS. Le DEES est indispensable pour exercer la profession d'éducateur.trice spécialisé.e.

La formation est proposée en partenariat avec la [Région Auvergne-Rhône-Alpes](#)



Admission

La seule solution pour entrer en formation à l'automne 2022 est de bénéficier d'un allègement de formation.

Les demandes d'allègement de formation doivent être argumentées et seront validées en commission à l'issue des entretiens.

Extrait du règlement des études :

" Possibilités d'allègements :

- Pour les candidats titulaires d'un diplôme d'État du travail social, de même niveau (diplôme d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale).
- Pour les candidats titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, d'un DUT Carrières Sociales ou d'un DEJEPS option animation sociale.
- Pour les candidats titulaires du diplôme d'état de moniteur-éducateur
- Pour les candidats titulaires d'une licence ou d'un Master "

Merci d'utiliser la pièce "renseignements personnels" pour cette demande d'allègement et d'y insérer tout document attestant du statut d'entrée en formation (cours d'emploi/contrat d'apprentissage/contrat de professionnalisation/promesse d'embauche)

L'admission est prononcée après étude du dossier de candidature et à l'issue d'un jury de recrutement. Un entretien individuel peut être envisagé après étude du dossier de candidature.

Si vous remplissez les critères d'un allègement (cf. Admission > Condition d'accès), rendez-vous sur [eCandidat](#) pour candidater du 15 février au 15 mars 2022. Sinon, rendez-vous en 2024.

Poursuites d'études

- DEIS (Diplôme d'État d'Ingénierie Sociale) sous certaines conditions
- UFR SHS (Sciences de l'Homme et de la Société) : psychologie, sociologie, sciences de l'éducation (admission sur dossier)
- IUT2 de Grenoble, département Carrières Sociales : licence professionnelle "Intervention sociale", option "gérontologie"

Infos pratiques :

- > Composante : Institut universitaire de technologie (IUT2)
- > Durée : 2 ans
- > Type de formation : Contrat de professionnalisation, Formation en apprentissage, Formation initiale / continue
- > Lieu : Grenoble - Doyen Gosse

Contacts

Responsable pédagogique

Portrait Sophie

Sophie.Portrat@iut2.univ-grenoble-alpes.fr

Responsable formation continue

Service Formation Continue et Apprentissage - IUT2

iut2-fca@univ-grenoble-alpes.fr

Tel. 04 76 28 46 37

Programme

La formation se déroule en alternance sur 3 ans. Elle comporte 1200 h d'enseignement et 250 h d'accompagnement organisées selon quatre domaines de formation (DF) en adéquation avec les 4 domaines du référentiel de compétences du DEES. Ces enseignements sont dispensés à raison de 2 jours par semaine à l'IUT.

- Domaine de formation 1 : La relation éducative spécialisée
- Domaine de formation 2 : Conception et conduite de projet éducatif spécialisé
- Domaine de formation 3 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle
- Domaine de formation 4 : Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux

Ces quatre domaines de formation sont traversés par l'unité de formation « initiation à la méthode de recherche »

- Les étapes de la démarche de recherche (question de départ, problématique, hypothèses de recherche, choix du terrain et de la méthodologie, retranscription des matériaux, analyse de contenu).
- Enquête de terrain et techniques de recueil des données (entretiens, observations, questionnaire, etc.).
- Techniques de recherches bibliographiques.
- Analyse des situations en s'appuyant sur un cadre théorique et des concepts.
- Réflexivité sur la démarche de recherche et auto-analyse de sa pratique et de sa place de professionnel.

La formation pratique (60 semaines sur 3 ans), délivrée au sein de sites qualifiants sur le lieu d'emploi des alternants, est l'un des éléments de la qualité du projet pédagogique de notre IUT. Elle participe à l'acquisition des compétences dans chacun des domaines identifiés au sein du référentiel professionnel au même titre que la formation théorique et ne saurait être dissociée de cette dernière.

Un protocole d'allègement de formation est prévu sous conditions de diplômes et/ou d'expériences. Prendre contact avec le(s) responsable(s) pédagogique(s). Ce protocole concerne les candidat.e.s

- titulaires d'un diplôme d'État du travail social de même niveau (diplôme d'état d'assistant de service social, diplôme d'État d'éducateurs de jeunes enfants, diplôme d'État d'éducateur technique spécialisé, diplôme d'État de conseiller en économie sociale et familiale).
- titulaires d'un Brevet de Technicien Supérieur (BTS) en Économie Sociale et Familiale, d'un DUT Carrières Sociales ou d'un DEJEPS option animation sociale.
- titulaires du diplôme d'état de moniteur-éducateur, avec expérience professionnelle.
- titulaires d'une licence ou d'un Master Prendre contact avec le(s) responsable(s) pédagogique(s).